

DECLARATION DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME RELATIVE A LA JOURNEE INTERNATIONALE POUR L'ELIMINATION DE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

En 1999, par sa résolution A/RES/54/134, l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et a invité les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à organiser, à cette date, des activités destinées à sensibiliser l'opinion publique au problème de la violence à l'égard des femmes.

Au 25 novembre 2020, jour de célébration de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, débute les 16 jours d'activisme pour mettre fin à toutes formes de violence faites aux femmes sous le thème: « **Orangez le monde : financez, intervenez, prévenez, collectez !** ».

Le thème nous interpelle tous. En effet, aujourd'hui, la violence à l'égard des femmes et des filles constitue l'une des violations des droits humains les plus répandues, les plus persistantes et les plus dévastatrices dans le monde. Elle demeure également l'une des moins signalées en raison de l'impunité, du silence, de la stigmatisation et du sentiment de honte qui l'entourent.

Le thème met également en éveil les consciences de toute personne éprise de justice qui devrait agir à son niveau selon ses capacités financières, intellectuelles ou techniques pour freiner les injustices causées aux femmes du fait de leur genre.

En Côte d'Ivoire, malgré les efforts consentis par le Gouvernement ainsi que tous les acteurs œuvrant pour le respect des Droits de l'Homme en général et des femmes en particulier, les violences faites aux femmes persistent toujours.

Le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) dans sa mission de promotion, de protection et de défense des Droits de l'Homme porte une attention particulière à la thématique de la femme et voudrait inviter tous les acteurs à s'engager résolument dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Le Conseil National des Droits de l'Homme à l'occasion de la célébration de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes :

- Félicite le Gouvernement pour les avancées constatées dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre et l'invite à la renforcer ;
- encourage les Organisations de la Société Civile à sensibiliser davantage les populations sur la nécessité de dénoncer les auteurs d'abus et de violences basées sur le genre.

- exhorte les personnes victimes ou témoins à dénoncer les cas de violences dont elles font l'objet ou qu'elles constatent.

Le CNDH réaffirme son engagement et sa détermination à œuvrer pour l'émancipation totale et le respect des droits fondamentaux des femmes vivant en Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 25 novembre 2020

Pour le Conseil

La Présidente



Namizata SANGARE

